



Respect de la loi Hoguet

Terres & Vignes n'a pas besoin de carte professionnelle, conformément à l'article 95 de la loi HOGUET, et au décret n° 2009-766 du 22 juin 2009 – art. 5 :

- Modifié par Décret n°2009 du 22 juin 2009 – art.5

« Les dispositions réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce ne sont pas applicables, pour les opérations qu'ils sont régulièrement habilités à réaliser dans le cadre de la réglementation de leur profession, aux notaires, aux avoués, aux avocats, aux huissiers de justice, aux géomètres experts, aux administrateurs judiciaires, **aux experts fonciers et agricoles et aux experts forestiers.** »

Attestation d'assurance de la RCP (loi du 2 janvier 1970 - décret du 20 juillet 1972) :

Notre agence a souscrit à un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

Responsable local : Thierry Blaise
RCS : REIMS 521 990 937 - N° de gestion 2010 B 362
Structure : SARL TERRES & VIGNES
Capital : 12 500 €
Garantie financière : Non
Adresse : 3 rue de l'Usine 51420 WITRY-LES-REIMS
Tel : 0 326 891 405
Télécopie : 0 326 891 887
E-Mail : info@terres-et-vignes.com